



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2013/2210(DEC)

27.11.2013

PROJET D'AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur la décharge concernant l'exécution du budget de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2012 (2013/2210(DEC))

Rapporteure pour avis: Pervenche Berès

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue la contribution de la Fondation au développement des connaissances sur les conditions de vie et de travail dans l'Union européenne; rappelle le lancement du rapport de synthèse élaboré à partir de la cinquième enquête européenne sur les conditions de travail, qui contient des constatations importantes et pertinentes sur les tendances en matière de qualité de l'emploi, de travail durable et de main-d'œuvre vieillissante, de santé et de bien-être, ainsi que d'horaires de travail et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;
2. observe que le programme annuel de 2012 était le dernier dans le cadre du programme quadriennal de la Fondation (2009-2012); salue la réaction de la Fondation qui, face au changement des priorités stratégiques induit par la crise économique, a lancé de nouveaux projets liés aux thèmes prioritaires tels que les retombées sociales de la crise, la reprise économique et la création d'emplois, l'évolution démographique ou encore le secteur public durable;
3. exprime sa satisfaction de ce que la Cour des comptes ait déclaré légales et régulières les opérations sous-jacentes aux comptes annuels relatifs à l'exercice 2012;
4. prend acte des observations de la Cour des comptes sur le taux élevé d'engagements budgétaires reportés en ce qui concerne le titre III; rappelle que le report prévu correspond à un échéancier des paiements et reflète la nature pluriannuelle des activités de la Fondation; se félicite de la baisse du taux du report non prévu restant, passé de 44 % à 23 %; salue en outre le taux d'exécution budgétaire qui reste élevé pour l'exercice 2012;
5. prend acte de la réponse de la Fondation, dans son rapport annuel d'activité (RAA), à la remarque formulée précédemment par la Cour des comptes concernant la transparence des procédures de recrutement; rappelle qu'il est primordial de veiller à la transparence des procédures de recrutement.